

Rapport public Parcoursup session 2022

CREPS du Centre - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation (23550)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2022.

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de voeux confirmés | Nombre de propositions d'admission en procédure principale | Rang du dernier admis en procédure principale | Taux minimum boursier |
|--|-----------------|--------------------|----------------------------|---------------------------|--|---|-----------------------|
| CREPS du Centre - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation (23550) | Jury par défaut | Tous les candidats | 5 | 26 | 6 | 6 | |

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Attention : nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités aquatiques et de la natation » sont les suivantes conformément à l'arrête du 29/07/2021.

- Etre titulaire de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques ou sportives, concernées par le diplôme, datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation, en utilisant le modèle en annexe IV-BIS sur http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexes_consolidees_bpjeps_aan_4uc_180621.pdf ;
- Etre admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis
- Attester d'un niveau natatoire permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers.
- Production d'un certificat médical de moins de 3 mois au jour du déroulement des épreuves

- Production d'une attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 s maximum.

IMPORTANT :

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le [3° de l'article D. 212-27-1 du code du sport](#).

Rappel : le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves

-

Lieux de formation :

Formation organisée au CREPS Centre-Val de Loire à Bourges (18) et déplacements ponctuels en région : Blois (41), Orléans (45), Chateauroux (36) et Tours (37).

Lien vers le site du CREPS Centre-Val de Loire : www.creps-cvl.fr

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le BPJEPS activités aquatiques et de la natation nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices très diversifiées. Les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier qui s'astreint à un suivi assidu des cours. La mise en situation professionnelle face à différents publics, intervient très tôt dans la formation : un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre de formation et d'autres en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur. Le principe pédagogique s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder concrètement des domaines aussi variés que l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation. Ils sont donc abordés de manière très contextualisée, en relation directe avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont réalisées majoritairement en situation professionnelle réelle.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

La commission d'examen des vœux a étudié les dossiers des candidats en fonction des pré-requis réglementaires du diplôme visé, à savoir l'obtention de l'attestation de réussite au premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) et l'obtention du diplôme du Brevet national de secours et de sauvetage aquatique (BNSSA) ainsi que la production de l'attestation de 400 m. nage libre. La commission a pris en compte que les prérequis pouvaient être obtenus jusqu'au 1er jour d'entrée en formation, tels que précisé dans les recommandations ministérielles.

La commission a étudié les dossiers et a pris en compte les éléments décrits dans les relevés de notes de français et d'EPS, dans les appréciations ds professeurs, dans la Fiche Avenir, dans l'explicitation du projet de formation du candidat ainsi que les descriptions en termes de pratique personnelle et d'investissement dans la discipline. Une attention a été portée sur la maîtrise de l'expression écrite et les appréciations des enseignants.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

A l'issue de l'étude des dossiers des candidats par la commission en complément des éléments préalables à l'admission décrits, il est fortement conseillé aux candidats désirant suivre la formation conduisant au BPJEPS Activités aquatiques et de la natation, de :

- s'entraîner régulièrement en vue du test technique du 400 m nage libre (nouvelle épreuve à partir de 2022 - épreuve chronométrée)
- pratiquer assidument la natation et disposer d'un intérêt sur toutes les disciplines et formes de pratiques de la natation
- démontrer un intérêt pour l'encadrement et l'enseignement
- être investi dans sa pratique personnelle et associative
- rechercher ou disposer au plus tôt de plusieurs structures d'alternance (contacts ou accords des piscines)

La commission préconise aux candidats de se préparer à l'entretien de sélection afin de permettre une présentation orale claire des motivations, du projet et des expériences dans le champ de la natation ou des APS.

Tableau Synoptique

| Champs d'évaluation | Rappel des critères généraux | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---|---|--|--|---------------------------------|
| Résultat académique | Notes de français | Prise en compte des notes de français | Bulletins de 1ère / Note obtenue au bac de français | Très important |
| | Notes d'EPS | Prise en compte des notes EPS | Bulletins de 1ère et terminale / Note obtenue au baccalauréat / Résultats de la dernière classe suivie | Très important |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Méthode de travail | Appréciation du professeur principal | Fiche Avenir | Important |
| | Capacité à l'oral | Elocution, clarté des propos, réactivité, argumentation | Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de sélection | Essentiel |
| | Expression écrite / Qualité de la syntaxe | Orthographe, grammaire, syntaxe | Projet de formation motivé | Très important |
| Savoir-être | Autonomie, capacité d'organisation | Appréciation du professeur principal, argumentation, organisation, des propos et posture | Fiche Avenir / Appréciations des professeurs sur le(s) dernier(s) bulletin(s) / Entretien de sélection | Essentiel |
| | Capacité à s'investir, implication | Appréciation du professeur principal, motivation exprimée et expériences présentées | Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Entretien de sélection | Très important |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Maîtrise des exigences de la formation | Capacités physiques démontrées | Réussite aux épreuves physiques | Essentiel |

| | | | | |
|---|---|--|---|----------------|
| | Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation | Motivation exprimée, connaissances de la formation et de son organisation | Projet de formation motivé / Entretien de sélection | Essentiel |
| | Connaissance des exigences de la formation : recherche d'une structure d'alternance | Démarches effectuées auprès de structures d'accueil | Entretien de sélection | Essentiel |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation | Sports pratiqués et/ou disciplines de natation pratiquées, niveau de pratique, diplômes et expériences d'encadrement | Rubrique Activités et centres d'intérêt | Essentiel |
| | Engagement (citoyen, associatif) | Appréciation du professeur principal, expériences, investissement | Fiche Avenir / Projet de formation motivé / Rubrique Activités et centres d'intérêt | Très important |

Signature :

Djamel CHEIKH,
 Directeur de l'établissement CREPS du Centre